



COSS INFO

Ecopoint de la Vy Neuve: constats négatifs et quelques principes d'utilisation!

ENVIRONNEMENT Assez régulièrement et spécialement le week-end, au moment où le jour décline et qu'une certaine obscurité rend les silhouettes plus ou moins anonymes, des sacs, des cartons, des bouteilles vides et des déchets de toutes sortes sont déposés en catimini à l'Ecopoint de la Vy Neuve. Si tout est plein, pas de problèmes: «on» entrepose ses colis, à même le sol. Ni vu, ni connu, «on» est ainsi débarrassé de ses déchets.

Cette description ne constitue pas une vue de l'esprit, mais elle colle à la réalité qu'on peut découvrir en se baladant près du bâtiment communal. «La situation s'est passablement dégradée dans le courant de l'année dernière et les autorités estiment que le seuil de tolérance est dépassé!» déclare Bernard Ebener, Municipal.

Un concept et des constats

Le centre de tri des déchets situé au 14 de la route de La Sarraz a été conçu et mis en place de telle manière qu'il offre un maximum de prestations, tant qualitatives que quantitatives. En début d'année, l'horaire d'ouverture a été élargi afin de répondre à une certaine demande.



Bernard Ebener, municipal.

CLAUDE-ALAIN MONVARD

L'Ecopoint de la Vy Neuve a été créé pour permettre aux personnes âgées, handicapées ou encore de celles ne disposant pas d'un véhicule, de s'y rendre à pied avec des déchets compostables, du papier, du carton et des verres et de les y déposer.

Cette prestation n'est pas utilisée comme souhaité vu que passablement de gens viennent facilement avec une voiture (voire une camionnette) pour déposer leurs déchets en grande quantité! Et les véritables destinataires se retrou-

vent parfois fort empruntés car l'Ecopoint déborde de partout.

Que faire?

Cet article a pour but de lancer un appel au civisme et à l'esprit d'altruisme de la population qui a les moyens de se déplacer au centre de tri. «Nous aimerions plutôt convaincre que sévir, même si des dispositions sont prévues dans de tels cas! En effet, du personnel assermenté a la possibilité légale d'ouvrir des sacs ou de fouiller dans l'Ecopoint pour dénicher des indices

quant à l'identité des fautifs!» poursuit Bernard Ebener.

Des personnes ont d'ailleurs déjà été prises «sur le fait». Il est également arrivé aux membres de la Municipalité d'expliquer le principe de l'Ecopoint aux récalcitrant(e)s. Certains ont compris le concept, d'autres un peu moins ou pas du tout ... Alors, il s'agira à la fois de convaincre et de sévir!

Une attente

La Municipalité attend de la population que cet Ecopoint soit utilisé pour des petites quantités de déchets déposés par des personnes. Il semble en effet aisé de parcourir avec son véhicule les quelques centaines de mètres jusqu'au centre de tri et de laisser l'infrastructure de la Vy Neuve à l'usage de ceux qui en ont vraiment besoin.

Heures d'ouverture du centre de tri des déchets

Lundi	10h - 12h
Mardi	Fermé
Mercredi	10h-12h et 15h-19h
Jeudi	16h - 19h
Vendredi	14h - 17h
Samedi	9h - 11h30 (seulement le matin en hiver) 13h30 - 16h



COSS INFO



Des cartes journalières CFF à 50%? Oui, c'est possible!

Sur le site Internet de la commune (www.cossonay.ch), il est écrit que «toute personne domiciliée à Cossonay, La Chaux, Cottens, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, Senarclens et Vuillierens peut commander une carte au prix de Fr. 40.-. Dans les dernières 48 heures, la vente est ouverte aux habitants des autres communes, au prix de Fr. 45.-. Passez la souris sur une date en vert pour en connaître la disponibilité. Cliquez sur une date disponible pour faire une demande de réservation».



d'une offre «last-minute» à 50% de leur prix!» déclare Tania Zito, secrétaire municipale.

Action 50% dès le 1^{er} avril 2015

Quotidiennement, la commune de Cossonay met à disposition de la population 4 cartes journalières CFF. Le taux d'utilisation est variable selon les périodes de l'année. Globalement, on peut le situer autour de 60%. «Raison pour laquelle, avec nos communes partenaires, nous avons mis sur pied une action concernant les cartes invendues que nous proposons sous



Les communes concernées ont accueilli cette proposition très favorablement, car la carte journalière non vendue étant de toute manière perdue, autant essayer de la valoriser de cette manière.

Marche à suivre

Pour bénéficier de cette proposition, quelques règles élémentaires sont à suivre. Si une personne désire utiliser une carte invendue **en semaine**, elle devra le jour même se renseigner sur une éventuelle disponibilité (téléphone, guichet du greffe municipal), puis se rendre au greffe pour l'acquérir. L'achat et le voyage se réalisent donc le même jour. Pour des cartes valables le **week-end**, c'est uniquement le vendredi que la procédure d'achat pourra être effectuée.

Protocole interne

Le principe général de la mise à disposition des «cartes CFF commune» ne varie pas: les clients qui planifient un déplacement à l'avance continuent à commander leur bon de transport comme précédemment.

En revanche, pas de réservation possible pour cette action à moitié prix sur les invendus. Afin de parer tout «dérapiage» éventuel sous forme de préservation, d'annulation et de reprise à 50%, il appartient au greffe municipal de suivre de près la distribution de ces cartes. Pour ceci, un protocole interne de contrôle a été mis en place.

En résumé

- 1) Des «cartes CFF commune» non vendues peuvent être acquises à moitié prix.
- 2) Pour un déplacement en semaine, se renseigner auprès du greffe municipal, acheter le billet et voyager le jour même.
- 3) Pour un voyage pendant le week-end, la même procédure est à effectuer le vendredi.
- 4) Coordonnées du secrétariat: 021 863 22 00 ou www.cossonay.ch

EN BREF

Bibliothèque communale

Nos bibliothécaires vous informent que la bibliothèque communale sera fermée pendant les vacances scolaires, soit du 6 au 20 avril 2015. Réouverture le 21 avril 2015. Bonnes vacances! ■

Salle polyvalente

Quelques places de stationnement seront disponibles à la location dans le sous-sol de la salle polyvalente dès le 1^{er} avril 2015.

Pour tout renseignement utile, vous pouvez contacter PMS SA au 021 637 20 71. ■

Votations

Le greffe municipal rappelle à tous les citoyens disposant du droit de vote que leur carte de vote doit être dûment signée et complétée de leur date de naissance.

Il est également important de tenir compte des délais d'envoi postaux ou de déposer votre enveloppe de vote avant l'heure fixée pour la relève de la boîte aux lettres du bâtiment administratif. Le lieu et l'horaire limite sont toujours indiqués sur votre matériel de vote. ■

Taxe sur l'énergie électrique

Le règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique, adopté par le Conseil communal le 27 octobre 2014, entrera en vigueur le 1^{er} avril 2015.

Cette taxe, fixée pour 2015 à 0.15 ctm par kWh, sera prélevée pour le compte de la Commune, par le gestionnaire de réseau de distribution.

Cette taxe est affectée à un fonds de soutien aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et au développement durable.

La Municipalité et les Services de l'Administration communale

En bref: Nouvelle réglementation cantonale relative à l'utilisation d'appareils de bronzage (solariums)

La révision de la Loi sur l'exercice des activités économiques du 3 juin 2014 (LEAE, art. 88a-88d) et son règlement d'application du

17 décembre 2014 (RLEAE, art. 46) réglementent l'accès aux solariums et prévoient: - l'interdiction pour des person-

nes de moins de 18 ans révolus (mineurs); - l'obligation pour les tenanciers d'apposer une information claire et compréhensible sur les risques pour la santé et les précautions à prendre lors de l'utilisation des solariums. Ces dispositions entrent en vigueur dès le 1^{er} avril 2015. Vous pouvez contacter le Secréariat municipal pour toute information utile au 021 863 22 00 (touche 1). ■

AGENDA 21

Le développement durable c'est:

Participer à la Journée Coup de balai, samedi 28 mars. Rendez-vous à 9h au restaurant du Pré-aux-Moines. Apportez votre contribution à la propreté de notre environnement communal! Collecter les déchets en famille c'est instructif. A 11h30, fin du travail, apéritif suivi d'une collation. Inscription au 021 863 22 00 ou secretariat@cossonay.ch ■

